

Convention de Partenariat Pour la mise en place d'un DOUBLE DIPLOME

Entre :

- **l'Université de Lille1 (France)**
- **l'Université de Moncton (Canada)**

Applicable aux diplômes correspondants :

- **Licence et Master Sciences de Gestion (Université Lille1 - IAE)**
- **Baccalauréat et Maîtrise en Administration des Affaires (Université de Moncton)**

Préambule

L'objectif de cette convention de partenariat est de compléter les termes de l'accord de coopération interuniversitaire de 2010 entre les deux institutions citées ci-dessus.

Article 1 : Objectif

Cette convention concerne les étudiants de Licence et Master Sciences de Gestion qui effectueront un parcours de formation ou cursus intégré à l'Université de Moncton au sein des formations Baccalauréat et Maîtrise en Administration des Affaires ou inversement. Dans les conditions précisées ci-dessous, ces étudiants obtiendront à la fin du parcours proposé les diplômes de Licence ou Master Sciences de Gestion, et Baccalauréat ou Maîtrise en Administration des Affaires.

Article 2 : Parcours de formation

Chaque institution est responsable de la sélection de ses étudiants participant à l'échange. Cette sélection se fera d'après les dossiers constitués d'une copie du relevé de notes du candidat et d'une lettre de recommandation du responsable de la formation de chacune des institutions.

Les dossiers de candidatures devront parvenir à l'institution d'accueil au 30 avril au plus tard.

- **Les étudiants de la Licence 3 ou du Master 1 Sciences de Gestion (Université Lille1 - IAE) se déplacent selon les modalités suivantes :**

Les candidats doivent :

- remplir le formulaire de demande d'admission de l'institution d'accueil
- fournir les relevés de notes de l'ensemble des études universitaires

Le Baccalauréat en Administration des Affaires (BAA) est ouvert aux étudiants de Licence3 ou de Master 1 en Sciences de Gestion de l'Université Lille1 (IAE).

Ils pourront étudier à la Faculté d'administration pendant un ou deux semestres dans le cadre du programme de Baccalauréat en administration des affaires (BAA).

Après avoir validé toutes ses Unités d'Enseignement, l'étudiant obtient son diplôme de Baccalauréat en Administration des Affaires (BAA) de l'Université de Moncton. Parallèlement, l'étudiant valide la licence 3 ou le Master 1 Sciences de Gestion de l'Université Lille1 (IAE) sous condition de satisfaire à toutes les exigences du programme de Licence 3 ou de Master 1.

• **Les étudiants du Master 2 Sciences de Gestion (Université Lille1 - IAE)**
se déplacent selon les modalités suivantes :

Les candidats doivent :

- remplir le formulaire de demande d'admission de l'institution d'accueil
- fournir les relevés de notes de l'ensemble des études universitaires
- fournir deux lettres de recommandation
- remplir le questionnaire d'intérêt académique et professionnel

La Maîtrise en Administration des Affaires (MBA Coop) est ouverte aux étudiants titulaires d'un Master 1 en Sciences de Gestion de l'Université Lille1 (IAE).

Le programme de MBA-Coop est composé de 15 cours de trois crédits et deux stages rémunérés, chacun d'une durée de 14 semaines en entreprise.

Les candidats de l'Université Lille1 (IAE) ayant complété le Master 1 (qui comprend un stage) et satisfaisant aux conditions d'admission sont admis au programme de MBA-Coop.

Ils obtiennent en équivalence 15 crédits de cours du programme sous le sigle ADMI0615, c'est-à-dire cinq cours sur 15 sont validés. Le premier stage de l'étudiant est également validé.

Ensuite, ils doivent valider les dix autres cours du programme sur deux sessions (septembre-décembre, et janvier-avril) et faire un deuxième stage pour obtenir le diplôme de MBA-Coop de l'Université de Moncton. Parallèlement, l'étudiant valide le Master 2 Sciences de Gestion de l'Université Lille1 sous condition de satisfaire à toutes les exigences du programme de Master2.

• **Les étudiants du Baccalauréat en Administration des Affaires (BAA)**
se déplacent selon les modalités suivantes :

- Seuls les candidats titulaires de la deuxième année du Baccalauréat en Administration des Affaires (BAA) à la Faculté d'administration de l'Université de Moncton sont admissibles au programme de Licence 3 Sciences de Gestion de l'Université Lille1 (IAE).

Ils pourront étudier à l'Université Lille1 pendant un ou deux semestres.

Les Unités d'Enseignement (UE) pourront être validées par l'Université de Moncton dans le cadre du programme de l'étudiant, c'est-à-dire jusqu'à concurrence de 15 crédits de cours (5 cours) par session d'études suivie à l'Université Lille1.

Après avoir validé toutes ses Unités d'Enseignement, l'étudiant obtient son diplôme de Baccalauréat en administration des affaires (BAA) de l'Université de Moncton. Parallèlement, l'étudiant obtient le diplôme de Licence 3 de l'Université Lille1 (IAE) sous condition de satisfaire à toutes les exigences du programme de Licence 3.

- Seuls les candidats titulaires de la troisième année du Baccalauréat en Administration des Affaires (BAA) à la Faculté d'administration de l'Université de Moncton sont admissibles au programme de **Master 1 Sciences de Gestion** de l'Université Lille1 (IAE).

Ils pourront étudier à l'Université Lille1 (IAE) pendant un ou deux semestres.

Les Unités d'Enseignement seront validées par l'Université de Moncton dans le cadre du programme de l'étudiant, c'est-à-dire jusqu'à concurrence de 15 crédits de cours (5 cours) par session d'études suivie à l'Université Lille1.

Après avoir validé toutes ses Unités d'Enseignement, l'étudiant obtient son diplôme de Baccalauréat en Administration des Affaires (BAA) de l'Université de Moncton. Parallèlement, l'étudiant valide le Master 1 Sciences de Gestion de l'Université Lille1 sous condition de satisfaire à toutes les exigences du programme de Master 1.

• **Les étudiants de la Maîtrise en Administration des Affaires (MBA) se déplacent selon les modalités suivantes :**

Seuls les candidats titulaires de la première année du MBA à la Faculté d'administration, et ayant complété le premier stage sont admissibles au programme de Master 2 Sciences de Gestion de l'Université Lille1 (IAE).

Après avoir validé toutes les Unités d'Enseignement du Master 2, les exigences des programmes du Master 2 et du MBA-Coop et réalisé un deuxième stage, les étudiants obtiennent le diplôme de MBA-Coop de l'Université de Moncton et le diplôme de Master 2 Sciences de Gestion de l'Université Lille1.

Article 3 : Recrutement

Les étudiants sont recrutés conjointement par les responsables de la Licence 3, du Master 1 Sciences de Gestion ou du Master 2 Sciences de Gestion de l'Université Lille1, et par les responsables du BAA ou du MBA de l'Université de Moncton.

Les modalités de sélection de chaque institution doivent permettre de s'assurer des capacités et aptitudes des candidats à évoluer et à réussir dans un contexte universitaire international.

La langue des deux diplômes est le français.

Article 4 : Examens, contrôle des connaissances

Les étudiants sont soumis aux règlements des études et des examens en vigueur dans l'institution partenaire où ils étudient.

Les deux institutions s'engagent à valider les résultats obtenus par les étudiants dans leur établissement d'origine et dans l'établissement d'accueil.

Les institutions s'entendent pour établir la correspondance entre leurs programmes respectifs et pour valider les travaux effectués par les étudiants dans leur institution.

Article 5 : Jury de délivrance du diplôme

L'attribution de chacun des deux diplômes sera respectivement décidée par le jury concerné de chacune des institutions.

Article 6 : Nombre d'étudiants

Le nombre maximal d'étudiant est de trois par an sur des bases de réciprocité. Toutefois, si le nombre de candidats n'est pas égal de part et d'autre, l'équilibre pourra se faire sur une période de trois ans.

Article 7 : Droits d'inscription

Les étudiants sont inscrits et paient leurs droits d'inscription dans l'établissement d'origine et seront dispensés du paiement de ces droits d'inscription dans l'établissement d'accueil à l'exclusion des frais afférents requis spécifiquement par l'établissement d'accueil.

Les étudiants participant à l'échange devront entreprendre les démarches nécessaires afin de s'assurer qu'ils ou elles répondent à toutes les conditions nécessaires à l'obtention des divers permis requis pour accéder au pays hôte, dont les lois et la réglementation en matière d'immigration.

Tous les étudiants qui participent à cet échange doivent posséder à leur arrivée dans l'établissement d'accueil une assurance-maladie et hospitalisation obligatoire.

Les étudiants accueillis ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les étudiants de l'établissement d'accueil. Ils doivent observer pendant leur séjour les dispositions juridiques et sociales du pays d'accueil.

Les étudiants qui participent au projet d'échange assument entièrement leurs dépenses personnelles, dont les frais d'hébergement, transport, repas, assurances diverses, rapatriement, achat de livres, etc.

L'établissement d'accueil s'engage à faciliter au maximum l'intégration des étudiants.

Article 8 : Hébergement

Il est convenu que chaque institution aidera l'étudiant de l'institution partenaire dans ses démarches concernant l'hébergement, dans la mesure des possibilités locales.

Article 9 : Durée de l'accord

Cette convention est conclue pour trois ans, elle prend effet à la date de sa signature.

Elle sera renouvelée à la fin de cette période, sous réserve de modifications particulières (contenus pédagogiques, modalités de recrutement,...) par l'une ou l'autre des institutions, un an avant la date du renouvellement.

Les institutions se réservent le droit de modifier ou de mettre un terme à cet accord, par simple consentement mutuel, sous réserve de mener à terme le programme de formation des étudiants engagés dans ce double diplôme.

Article 10 : Début de l'accord

Cette convention prend effet à dater de l'année universitaire 2010-2011.

Fait à Lille, le

Fait à Moncton, le

Pour l'Université de Lille1,
Le Président, Philippe ROLLET

Pour l'Université de Moncton,
Le Recteur, Yvon FONTAINE

Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Neil BOUCHER